Image not found or type unknown

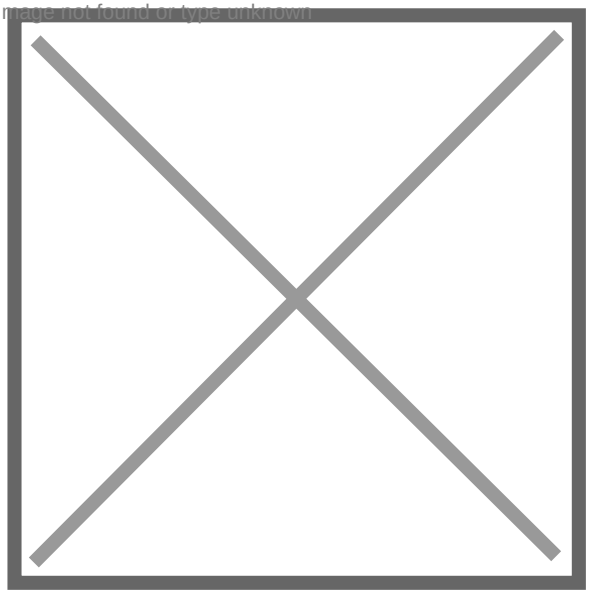

Litige ruptur contrat suite à accident

Par **kayou**, le **23/11/2009** à **16:26**

Bonjour, mon mari a eu une suspension de permis de + d 6 mois avec repassage du code (plus de point) j'ai signalé ce fait à mon assureur par lettre ordinaire , deux ans après il a eu un accident responsable , l'assurance à réglé le problème sans même nous appeller. Hors 10 mois après il à de nouveau eu un accident et là du fait de la gravitée, l'assurance nous à ecrit en nous disant
que je n'avais pas signalé la supression du permis, bref il veulent casser le contrat pour ne pas payer la partie adverse, pour nous on sans moque, mais le fond de garantie nous demandera de rembourser les personnes dédommagé et là c'est tous simplement impossible... voir sur 2 générations .
Comment je peut prouver que j'ai envoyée ce courrier pour le premier accident (banal) il sont payer et là il joue la mauvaise fois aidé moi.

Par **chaber**, le **25/11/2009** à **16:29**

Bonjour,

extrait d'information du fonds de garantie:
Le Fonds de Garantie n’intervient pas mais l’assureur indemnise la victime et peut se retourner
contre le responsable de l’accident ou son assuré.
Fausse déclaration ou omission non intentionnelle découverte après le sinistre. (ex : un assuré ne déclare pas une suspension de permis parce que celle-ci n’était pas liée à un sinistre)

Seules les LR avec AR permettenet de se justifier. Un simple courrier peut s'égarer ou si le destinataire est de mauvaise foi, il déclarera ne l'avoir jamais reçu.

Les accidents courants ne font pas l'objet d'enquête des assureurs, comme vous l'avez constaté. et sont indemnisés.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés